

Rapport d'activité

2024

A
N
A
P
L
E
N

PLAN A EN QUELQUES CHIFFRES	3
Introduction.....	4
1. Plan A : présentation du dispositif	5
2. Carte d'identité de Plan A.....	5
3. Montée en charge de Plan A : de la transition à l'installation de l'équipe et des locaux	7
3.1 Rappel de la phase d'installation.....	7
3.2 Phase transitoire : de la Maison Adam à la Maison Adam Au Vent.....	7
3.3 De la Maison Rochet à la Casa Ricochet	8
3.4 Captation des logements	9
3.5 Rencontres partenariales et formation.....	10
3.6 Focus sur la vie d'équipe	11
4. Orientation et accueil des jeunes.....	13
4.1 De l'arrivée à la sortie des jeunes.....	14
4.2 L'accompagnement renforcé.....	15
4.3 Les temps collectifs comme étayage	16
5 Perspectives 2025.....	17
5.1 Casa Ricochet	17
5.2 Renforcement de l'équipe Plan A.....	17
5.3 De nouveaux horizons : un regard des jeunes sur le fonctionnement de Plan A ..	18
5.4 De la Grande Exclusion à la Protection de l'enfance : des cultures pour partager et construire ensemble	19

PLAN A EN QUELQUES CHIFFRES

<p>Chiffres clé d'activité</p> <p>153 Permanences à l'espace collectif 104 Propositions d'activités collectives 367 Points hebdomadaires (PH) 268 Visites à domicile (VAD) 190 Appels à l'astreinte de Plan A Participation à 11 commissions Jeunes Majeurs 189 Rencontres partenariales dans le cadre de l'accompagnement des jeunes 3759 nuitées facturées</p>	<p>Répartition des accueils des jeunes</p> <p>12 Entrées entre janvier et juin 1 Entrée en juillet 1 Entrée en septembre 2 Sorties du dispositif 7 filles hébergées et accompagnées 8 garçons hébergés et accompagnés 9 orientations via les MDM 6 orientations via la MEOMIE Juillet : objectif 14 jeunes accueillis atteint</p>
<p>Événements marquants</p> <p>15 baux locatifs signés 3 Déménagements de Plan A Mars : réunion publique de présentation du projet « Maison Rochet » 3 temps forts festifs de Plan A coorganisées avec les jeunes Participation au festival Les Utopiales Accueil/échange des professionnel·le·s et de jeunes du Lieu 6 ateliers avec Passe-Jardins en vue de la future cohabitation Rédaction de la charte d'acclimatation Soirée « choix du nom » du futur lieu de vie à Lyon 8^{ème}</p>	<p>Chantiers en cours/Amélioration continue</p> <p>Charte de vie collective de Plan A Révision du livret d'accueil et des outils de la loi 2002-2 2 journées d'équipe 3 formations animées par des experts pour interroger, nourrir, renforcer et busculer la pratique des professionnel·le·s de Plan A Accompagnement de l'équipe par la Plateforme du travail pair de Grenoble Participation à l'élaboration du projet associatif</p>

Introduction

Nency, 20 ans.

« Plan A... Je ne connaissais rien avant d'arriver. C'était une surprise, finalement une très belle surprise ! La plus belle chose qui pouvait m'arriver... après des années de galère ».

Le passage « à l'âge adulte » des jeunes accompagnés en protection de l'enfance est aujourd'hui un des enjeux importants de la prévention du sans-abrisme.

Ce passage correspond au moment où des « processus de détachement et de recherche de ré-ancrage s'opèrent »¹, où les liens d'appartenance construits se transforment et la responsabilité de ses actes est graduellement reconnue et acceptée. L'identité est mouvante, en permanence négociée entre sa propre histoire, ses « supports d'affiliation », et les nouvelles formes de socialisation auxquelles le/la jeune adulte est confronté-e.

Si cette transition vers l'âge adulte s'est rallongée « pour la population générale, pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance, sans soutien familial, [ce passage] est plus rapide et plus brutal [...] Ils doivent faire face à toutes les transitions en même temps, plutôt que graduellement. [...] Paradoxalement, c'est donc à ces jeunes, disposant de moins de ressources et de soutiens, que l'on demande une autonomie plus grande et plus précoce »².

C'est au cœur de cette temporalité complexe que se situe Plan A, le nouveau dispositif d'ALYNEA : accompagner une réalité non linéaire et imprévisible, marquée par des ruptures parfois abruptes et violentes à destination de jeunes majeur·e·s qui ne disposent pas de formes de protection traditionnelles tout en étant confrontés à un défi majeur : l'obligation de devenir autonomes au seuil des 21 ans.

Dans un premier temps, nous rappellerons l'historique et les spécificités du dispositif. Par la suite, nous détaillerons la mise en action de Plan A avec la montée en charge du projet pour conclure sur les perspectives à venir.

1 Robin, P., Mackiewicz, M., Goussault, B. & Delcroix, S. (2015). *La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs*. *Vie sociale*, 12, 71-88. <https://doi.org/10.3917/vsoc.154.0071>

2 Ibidem.

1. Plan A : présentation du dispositif

Partenaire d'ALYNEA

« ... Ou la naissance d'un projet nécessaire, inscrit dans la complémentarité des dispositifs existants tels que la Maraude Jeunes, Zone Libre et EASI ».

À la suite de la promulgation de la loi du 7 février 2022, dite « loi Taquet », qui pose comme principe l'obligation d'une prise en charge des jeunes atteignant leur majorité jusqu'à leurs 21 ans, s'ils en font la demande et ne disposent pas de ressources et d'un soutien familial ; la Métropole de Lyon a financé des places d'hébergement et d'accompagnement global des jeunes dans un objectif d'autonomie et de continuité de leur parcours.

S'appuyant sur son expertise en matière d'accompagnement de la grande marginalité, de jeunes en errance et de conception de lieux de vie adaptés, **ALYNEA a monté un dispositif « contrat jeunes majeurs » adapté à un public jeune ayant vécu un grand nombre de ruptures, financé par la Métropole pour** accueillir 20 jeunes majeur·e·s de moins de 21 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, en logement individuel (groupé et diffus), au cœur de Lyon, sans prérequis.

Plan A s'adresse aux jeunes majeurs ayant connu des parcours de rupture durant leur enfance, qui n'ont pas adhéré aux prises en charge institutionnelles, occasionnant des fugues ou des exclusions. Des jeunes qui peuvent avoir connu la rue et l'errance très tôt pendant leur minorité, tout comme le public rencontré et accompagné par la Maraude Jeunes, qui s'est réfugié dans la rue ou dans les squats, faute d'être parvenu à se figurer de trouver une place qui leur corresponde dans la société. Des jeunes aux « profils complexes », définis « poly-fugueurs », en rupture, **accueillis dans ce dispositif en vue de leur autonomie et dans le but de les préparer pour leur « projet d'avenir ».**

Jodi, 18 ans.

« Dans mon tout dernier foyer, je n'avais pas investi les éducateurs car je savais que ça s'arrêterait rapidement. Dans la perspective d'entrer à Plan A, je suis en demande d'un accompagnement pour arriver à 21 avec toutes « les clés » en main pour partir dans la vie !»

2. Carte d'identité de Plan A

Le dispositif prévoit l'hébergement et l'accompagnement, dans le cadre du Contrat Jeune Majeur, de 20 jeunes dont 14 hébergé·e·s en logement individuel en diffus (type studio ou T1) et 6 en semi-collectif, dans des studios groupés sur un même site. Le type d'accompagnement proposé est global, personnalisé et « renforcé », selon une **approche orientée rétablissement**. Cet accompagnement se décline également autour d'une dimension de **conscientisation des forces et des talents** de chaque jeune, moteur de son insertion. En proposant des places d'hébergement et d'accompagnement « renforcé », le ratio d'encadrement de Plan A est **d'1 professionnel·le pour 3 jeunes**.

Plan A a été pensé avec différents partenaires afin de répondre au mieux aux besoins et perspectives des jeunes accompagnés. Il vient compléter ou renforcer l'existant en s'inscrivant, dès ses fondements, dans le tissu partenarial local et national.

Plan A est également pensé comme un lieu de vie collectif et propose des activités collectives au sein d'un lieu ressource où le vivre ensemble peut être expérimenté, dans le respect de l'autre, tout en développant le développement d'agir et les valeurs citoyennes.

Extrait du Livret d'Accueil de Plan A.

" Plan A... parce qu'à 18 ans on n'en est pas au plan B. Nous plaçons la jeune au centre du dispositif. Dans cette optique, nous voulons favoriser l'accomplissement de leurs désirs et de leurs rêves, tout en leur permettant l'inclusion dans la Cité".



Public et secteur

20 jeunes de 18 à 21 ans en contrats jeunes majeur-e-s et confiés à l'établissement par l'ASE
Métropole de Lyon



Fonctionnement

Toute l'année : 6 jours sur 7 de présence des professionnel-le-s (1 soirée par semaine) Astreinte téléphonique 24h/24 et 7J/7 de l'équipe et d'un cadre de l'association ALYNEA



L'équipe

Toute l'année :

- 2,4 ETP de travailleur-euse-s sociaux + 0,6 ETP de conseillère en insertion socio-professionnelle
- 1 ETP d'infirmière diplômée d'Etat
- L'équipe est accompagnée par 1 ETP cheffe de service

Au terme de la montée en charge seront aussi recrutés :

- 1 ETP de psychologue
- 1 ETP de travailleur-euse pair



Modalités d'intervention

- Appartements individuels
- 1 lieu ressource et d'ancrage avec présence de l'équipe et propositions d'activités et temps collectifs accessibles à tous les jeunes hébergés y compris en diffus
- Accompagnement dans une approche orientée « rétablissement » et centrée sur les forces
- Travail en multi-référence, points hebdomadaires, allez-vers, travail pair
- Axe fort sur les activités sportives et culturelles ainsi que les voyages (partenariat et « lieu ressource » ouvert sur l'extérieur)
- Travail en partenariat avec les structures et instances dédiées dont la protection de l'enfance (Contrats Jeunes Majeurs)
- Accompagnement vers la formation et l'emploi (partenariat et lien avec notamment les pôles emploi et formation d'ALYNEA)



Nos missions

- Permettre aux jeunes accueillis de se prouver, par une expérimentation d'habiter dans un espace "à soi", tout en étant sécurisée, qu'ils et elles peuvent trouver une place hors de l'errance et des ruptures (hébergement inspiré des orientations du « logement d'abord »).
- Promouvoir leur capacité à agir et leur mise en mouvement au service de ce qui est important pour elles et eux, et, ce faisant, de contribuer à la dynamique d'insertion y compris professionnelle (approche par le rétablissement et les forces).
- Accompagner de manière globale et renforcée (santé et social), en lien avec les partenaires du territoire (accès aux droits en subsidiarité)
- Favoriser la participation des jeunes à tous les niveaux du projet (Éducation populaire, pair-aidance)
- Permettre l'équilibre entre étayer et développer la capacitation des jeunes adultes accueillis, en vue de préparer leur sortie du dispositif et d'élargir leur champ des possibles et favoriser l'émergence de leurs rêves et projets (approche par les forces)

3. Montée en charge de Plan A : de la transition à l'installation de l'équipe et des locaux

3.1 Rappel de la phase d'installation

ALYNEA dispose depuis le 24 juillet 2023 d'une autorisation de la Métropole de Lyon à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pour une durée de 15 ans.

Un projet d'installation de la Casa Ricochet, une grande maison, appartenant à la Ville de Lyon et située dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon, est travaillé avec l'association Passe-Jardins. L'objectif étant d'articuler l'action sociale avec un projet environnemental, tout en incluant le quartier pour favoriser la citoyenneté et le lien social.

Au regard de l'ampleur des travaux, des délais de négociations, autorisations et conventionnement, le déploiement du projet est prévu en plusieurs phases :

- Novembre 2023/Juin 2024 : accueil de 14 jeunes en logement diffus
- Janvier 2025 : ouverture de six places en semi-collectif, soit la capacité maximale d'accueil.
- Fin 2024/début 2025 : recrutement des professionnel·le·s de terrain pour compléter l'équipe de Plan A, en vue de l'accueil des six derniers jeunes sur le collectif.

3.2 Phase transitoire : de la Maison Adam à la Maison Adam Au Vent

Dans l'attente des travaux en cours sur la Casa Ricochet, Plan A a connu de lieux d'installation temporaire :

- La mairie de Villeurbanne met à disposition d'ALYNEA, pour une durée de 12 mois (jusqu'au 30/06/2024), une maison qui fondera l'âme de Plan A.

C'est ici que les premiers temps de permanence sont réalisés, les premières activités collectives, le rythme des repas s'installe en guise de « cuisine comme à la maison », les réunions des jeunes (Plan A Voix Haute) démarrent.

Avant de quitter Villeurbanne, jeunes et professionnel·le·s de Plan A organisent une fête pour marquer la fin de cette première phase et ouvrir plein d'autres perspectives. Le 29 mai, « On casse la baraque » presque pour de vrai ! À l'invitation, répondent des amis des jeunes, des voisins, des partenaires, des financeurs, les futurs colocataires de la Maison Rochet.

Il s'agit du premier événement ouvert à l'extérieur où les jeunes invitent et s'investissent dans l'organisation. L'occasion d'expérimenter une première activité artistique animée par deux street artistes : la réalisation d'une fresque semi-amovible (toile géante accrochée au mur) où l'on peut peindre ce qui fait sens pour chacun.e.

- L'occupation des anciens locaux de l'Auvent à Perrache.

Dans l'attente de la fin des travaux de la Casa Ricochet, l'équipe investit pour quelques mois les anciens locaux de l'Auvent.

Salariée de Plan A

« Pour moi le changement n'est jamais facile...Puis, on était bien à Villeurbanne, à la Maison Adam... Mais, l'enthousiasme des jeunes en arrivant ici m'a contaminée !! C'était une force... »

3.3 De la Maison Rochet à la Casa Ricochet

Les travaux de réhabilitation démarrent en avril et la maison est livrée le 21 décembre 2024, après neuf mois des travaux. La beauté du lieu est à la hauteur des rêves des jeunes, des professionnel-le-s et de toutes les forces impliquées dans la conception de ce dispositif.

Durant toute la durée des travaux, professionnel-le-s et jeunes participent au projet :

- Les professionnel-le-s et les jeunes ont une place dans la mise en œuvre du projet et sont associés aux choix des peintures, du mobilier, de la répartition des espaces etc.
- Des rencontres avec l'architecte sur site ou dans les locaux de Plan A sont régulièrement organisées.
- Les jeunes sont invités à une première visite au mois d'août.

Ce lieu offre une cohabitation entre deux associations et leur offre de services :

- Plan A et les bureaux des professionnel-le-s, l'espace collectif, les 6 studios individuels (20m² environ) regroupés au 1^{er} étage, un jardin privatif pour les 20 jeunes du projet.
- Le siège de Passe-Jardins, association qui accompagne des collectifs de jardiniers dans les quartiers et habitats collectifs, en charge de la création d'un jardin partagé au sein de la Maison Rochet avec les habitants des rues environnantes.
- Le jardin partagé qui occupera le côté ouest de la propriété et qui aura vocation à acquérir un statut indépendant.

Trois temps de travail conjoints entre les équipes de Plan A et de Passe-Jardins, animés par deux facilitateurs formés à l'éducation populaire, permettent d'aboutir à une charte d'acclimatation pour la cohabitation dans le futur lieu et pour construire des projets à mener collectivement, ouverts sur l'extérieur. Ce parcours aboutit à la rédaction d'une charte pour un temps « d'acclimatation », de la durée d'un an, « afin de permettre une installation de chaque association dans les meilleures conditions, avec une phase test qui permettra des ajustements » (extrait de la charte d'acclimatation, p. 3).

La charte d'acclimatation définit les éléments de fonctionnement suivants :

- Répartition des espaces (maison et jardin)
- Organisation de l'entretien, ménage, de la gestion des stocks, de l'organisation interne de la maison et du jardin, les instances de régulation et modalités de prises de décision
- La place de chacune des parties prenantes : directeur, chef de service, salariés, bénévoles, jardiniers, ...
- Quel interlocuteur en cas de difficulté urgente ? Quel mandat pour décider de manière urgente ? Quelle mise en réflexion au sein de l'instance de gouvernance « d'acclimatation » ?

Extrait de la charte d'acclimatation

Une réflexion plus ample sur la répartition et les différents usages du jardin, hors jardin partagé, est menée par les deux associations tout au long de l'année 2024. Ce travail commun permet d'affiner et imaginer le processus d'installation au sein du quartier ainsi que d'échanger autour de l'implication de la « troisième entité » du projet, à savoir les habitant·e·s du quartier attachant à la maison.

Le 17 décembre c'est la soirée « Choix du nom ! » : dans un cadre festif et d'échange, toutes les entités concernées, sauf les riverains, à savoir jeunes, professionnel·le·s, bénévoles, jardiniers, sont invités à proposer un nom pour ce nouvel espace. Après plusieurs...rebondissements, c'est le nom **Casa Ricochet** qui l'emporte.

Casa : maison, famille, cordialité

Ricochet : Rebond d'une pierre lancée obliquement sur la surface de l'eau, ou d'un projectile renvoyé par un obstacle

Extrait de la charte d'acclimatation

3.4 Captation des logements

En 2023, la phase de captation des logements s'est heurtée à plusieurs difficultés (coût du loyer élevé, typologie du bien fortement demandée, concomitance avec une période particulièrement concurrentielle quant à la recherche de logement), ralentissant le déploiement du projet et donc l'accueil des jeunes. Par ailleurs, et malgré l'appel à contribution de la part de la Métropole auprès des bailleurs sociaux, le parc social « classique » se révèle une piste difficilement praticable ou à la marge.

Le premier semestre 2024 voit cependant la montée en charge du dispositif et au mois de juillet l'objectif de 14 jeunes accueillis et hébergés est atteint.

Un travail de recherche actif de logement a été porté par la référente logement d'ALYNEA en lien étroit avec l'équipe de Plan A, avec un objectif de **capturer 14 appartements** (studio, T1, T1 bis) pour l'hébergement des jeunes en diffus.

Malgré la tension du logement sur le territoire lyonnais et métropolitain ainsi que la pénurie de biens de petite surface, notamment pour des locations longue durée, Plan A signe 13 baux locatifs au premier trimestre :

- 8 logements du parc privé
- 4 logement intercalaires (GLH, GIE, EMH)
- 1 logement du parc social

En août, ALYNEA signe l'acquisition de deux studios supplémentaires. Ces derniers intégreront le parc du diffus de Plan A, remplaçant un logement intercalaire ayant une convention d'occupation temporaire très courte et un logement du parc privé qui ne correspondait pas aux critères de l'occupante.

Tous les studios sont situés sur la Métropole de Lyon et sont accessibles en transports publics, parfois déjà équipés du nécessaire pour une bonne installation.

Les visites de conformités pour les logements captés ont été bien anticipées et tous les studios ou T1 présentés ont reçu un avis favorable de la part de la Métropole, sans réserve particulière.

Au préalable des visites, les logements sont meublés et le responsable de la sécurité d'ALYNEA veille à ce que les normes de sécurité soient en place. La coordination avec l'équipe de moyens généraux d'ALYNEA est nécessaire pour cette phase de préparation des logements.

3.5 Rencontres partenariales et formation

Le Partenariat

Le partenariat et l'articulation avec les différents acteurs - Aide Sociale à l'Enfance, droit commun, médico-social, l'hébergement, insertion, culturel, emploi, ... - est un enjeu essentiel et déterminant pour le déploiement du projet tout comme pour répondre au mieux aux besoins en accompagnement.

Des rencontres avec les acteurice-s institutionnels, notamment la DPPE, ont permis, au-delà de l'interconnaissance, la présentation du projet et de son approche au sein du circuit des MDML (Maison de Métropole de Lyon).

À noter, parmi les instances partenariales :

- Points SPEED : pendant le premier semestre 2024, **neuf** rencontres bimensuelles d'une heure et demie, nommées temps SPEED, ont été organisées par la DPPE (Direction Prévention et Protection de l'Enfance) afin d'améliorer la prise en charge des jeunes majeurs, d'harmoniser les pratiques, de favoriser l'interconnaissance entre les associations et de mieux définir la collaboration entre les équipes Enfance de la Métropole et celles des établissements. Ces points SPEED ont permis d'élaborer des protocoles de prise en charge partagés.
- Instance partenariale jeunes majeurs ASE : remplaçant les points SPEED, ces réunions - 3 pendant le dernier trimestre 2024 - ont permis d'aborder des sujets d'actualité, tels que la réforme du CJM et la présentation du nouveau dispositif nommé ARSJM (**Accompagnement et Revenu de Solidarité Jeunes Majeurs**).

En outre, grâce aux commissions jeunes majeur-e-s, Plan A se rapproche d'autres associations ayant répondu à l'appel à projet, ce qui permet d'affiner la connaissance mutuelle des pratiques professionnelles :

- Plan A se réunit de façon bimestrielle avec l'association Aurore et l'Entraide Pierre Valdo. Ces rencontres dont le but est de partager les compétences, les astuces et les réseaux partenariaux, sont nommées « rencontres inter-associatives » et font l'objet d'un compte-rendu afin de donner vie à un outil de travail partagé.
- Plan A participe également aux cafés partenariaux organisés par l'UCSA jeunes (Un Chez Soi d'Abord, jeunes) dont les pratiques innovantes ainsi que leur regard réflexif sont sources d'inspiration. Aussi, Plan A a présenté le dispositif à l'occasion du café partenarial de lancement, en mars 2024, au théâtre TNP de Villeurbanne.
- Enfin, le dispositif est en lien avec d'autres structures qui œuvrent dans le secteur de la protection de l'Enfance et de la Jeunesse en dehors du Rhône, tels que « le Lieu » à Mulhouse, ainsi que le centre « Boscoville » du Québec, spécialisé dans les thématiques de transition à l'âge adulte.
- En juillet, les jeunes et professionnel-le-s du Lieu sont reçus à Lyon : temps informels et formels, rencontres partenariales, visites de lieux, moments conviviaux.

En dehors du champ de la protection de l'enfance, la référente jeunes de la Maison de la Veille Sociale (MVS), plateforme d'orientation de l'urgence au logement accompagné, porte l'instance jeunes, rencontre des partenaires associatifs et institutionnels en lien avec le public jeune, à laquelle Plan A participe régulièrement.

Aussi, Plan A s'est associé à l'organisation de la troisième édition des Utopiales, festival du médico-social, co-porté par l'UCSA classique et Jeunes, Acolea, Maraude Jeunes, Zone Libre.

La formation

- L'équipe a participé, avec les professionnel·le·s de Zone Libre et de la Maraude Jeunes, à deux jours de formation sur le rétablissement en santé mentale, animé par l'organisme WFX de Marseille (mars 2024).
- En octobre, a lieu la formation sur le droit des étrangers, tenue par une avocate du barreau de Lyon.
- En novembre, Plan A a bénéficié d'une demi-journée de formation sur l'approche par les forces. Cette formation a été dispensée à l'échelle de l'association qui promeut une volonté d'essaimer l'approche par les forces en France.
- Une professionnelle de Plan A a intégré un parcours de formation de trois jours sur l'exploitation sexuelles des mineurs et des jeunes majeurs, organisé par le Lieu à Mulhouse.
- Participation à la formation Premier Secours en Santé Mentale jeunes (PSSM jeunes)
- Participation à tour de rôle aux formations dispensées gratuitement par le centre de psycho-trauma de l'hôpital Edouard Herriot.

3.6 Focus sur la vie d'équipe

L'équipe pluridisciplinaire est composée de cinq professionnel·le·s d'horizons différents : deux travailleur·euse·s sociaux, une conseillère en insertion professionnelle (CIP), une infirmière et une cheffe de service.

En septembre, la CIP quitte le service et, dans l'attente du recrutement, une assistante sociale est embauchée en CDD. Au même temps, la première stagiaire de Plan A rejoint l'équipe pour son stage de troisième année.

Une équipe repensée au travers les besoins du terrain et les contraintes financières

Les besoins de terrain montrent la nécessité de renforcer l'équipe au niveau du collectif, notamment en vue de l'aménagement dans le futur lieu et de l'ouverture sur le quartier. Les postes des futurs professionnel·le·s sont donc repensés. Au lieu d'un agent de maintenance éducatif, Plan A opte pour la création d'un poste d'intervenant social avec une pratique des méthodes, outils et techniques de l'éducation populaire.

Par ailleurs, La Métropole de Lyon annonce en décembre 2024, la suppression (le gel) pour 2025 d'1 ETP :

Au regard des besoins forts liés à l'arrivée et l'installation des jeunes, la priorité est mise sur les postes de travail social, avec un ajustement des temps de travail pour le poste de psychologue et de travailleur pair. Il est donc décidé de « sacrifier » pour 2025 le poste de chargé d'insertion professionnelle.

Une réflexion est cependant conduite fin 2024 entre Plan A et le Pôle formation/insertion d'ALYNEA afin d'intégrer à minima un volet formation / insertion professionnelle dans les compétences de l'équipe.

L'organisation de l'équipe

Adoptant un fonctionnement **en multi-référence**, Plan A s'approprie et met en place les outils spécifiques à ce type d'approche.

« Le travail en multi-référence, expérimenté sur d'autres dispositifs d'ALYNEA ainsi qu'au sein des services proches à Plan A, présente « plusieurs avantages : la connaissance des personnes et de l'évolution des situations par tous les professionnels facilite la continuité de l'accompagnement. Le fait que tous les professionnels, quel que soit leur diplôme ou corps de métier, participent à l'accompagnement individuel et collectif permet également « des pas de côtés », de se décaler des accompagnements classiques auxquels les jeunes accueillis n'ont pas adhéré et qui ont tendance à cloisonner les domaines d'intervention. Cela laisse aussi plus de place à l'expertise de la personne accompagnée pour prendre part et expliquer elle-même où elle en est. Cela stimule enfin la mutualisation des regards sur les situations rencontrées ».

Réponse APP Hébergement Jeunes Majeurs, p. 16.

Des documents de référence pour préciser les différentes modalités de communication sont co-élaborés en équipe en même temps que l'installation de supports pour faciliter la relève et le passage d'informations :

- Le point du matin, appelé Plan A Petite Echelle (PAPE), pour le passage d'informations et l'organisation de la journée
- Les tableaux des jeunes accueillis et du planning d'équipe, situés dans le bureau de l'équipe
- Un agenda partagé et commun, numérisé
- La boîte mail et numéro de téléphone unique
- La réunion d'équipe, nommée Plan A Grande Echelle (PAGE), une fois par semaine

Le planning de Plan A est co-construit lors des premières semaines de présence de l'équipe, permettant à la fois des entretiens individuels hebdomadaires ainsi que des temps collectifs :

- Les horaires permettent la présence de professionnel-le-s 6 jours sur 7, en décalés. En dehors des horaires du travail, un numéro de téléphone d'astreinte est toujours joignable.
- Les plannings sont régulièrement ajustés à l'épreuve de la réalité, et des besoins des jeunes à leur arrivée.

Jodi, 18 ans.

« Je veux bien remplir le plan d'action, mais moi j'aimerais plus une version interactive et dématérialisée où on pourrait faire des modifications et échanger ! ».

La charte de vie collective est réécrite, dans certaines parties, avec les jeunes lors d'un Plan A Voix Haute. Il s'agit également de trouver un langage qui soit plus « parlant » et approprié. L'expression et la participation des jeunes à toutes les échelles du projet lui apporteront du sens et favoriseront les adaptations au réel des procédés construits de façon abstraite.

Par ailleurs, l'appropriation des outils des jeunes et de leurs modalités de communication est un cap important à franchir. Aujourd'hui, l'équipe a téléchargé Snapchat sur le téléphone d'équipe !

4. Orientation et accueil des jeunes

Extrait projet protocole de prise en charge commune de JM, DPPE, janvier 2024

« [L'admission] est une étape importante dans la relation éducative. Elle symbolise l'entrée au sein d'une vie d'adulte, le jeune change de projet et de lieu d'hébergement. Elle doit être travaillée et anticipée de concert avec les différents partenaires, lieu d'hébergement d'origine, le TS et le nouvel établissement »

La Métropole de Lyon, face au constat que les orientations et les admissions des jeunes majeur·e·s ne sont pas suffisamment structurées sur les territoires, ce qui engendre des disparités, voire des inégalités de traitement entre les jeunes, a mis en place dès le début une commission pour l'orientation des jeunes vers les différents dispositifs issus de la réponse à l'appel au projet.

Cela a également favorisé l'harmonisation des pratiques professionnelles des différents acteur·ice·s œuvrant en faveur du public jeune majeur et a permis d'établir une procédure commune sur l'ensemble de la Métropole.

Plan A est convié à cette commission bimensuelle, pilotée par la chargée de mission des politiques jeunes majeurs de la DPPE (Direction de la Prévention et la Protection de l'Enfance), à raison d'une fois par mois. En 2024, le service a participé à **11 commissions** d'orientation jeunes majeurs **dont 6** où Plan A avait mis à disposition des places.

Une fois l'orientation actée, les référents des jeunes, que ce soient des territoires (MDML) ou de la MEOMIE, prennent contact avec les structures désignées afin d'organiser l'accueil du ou de la jeune.

La question des délais parfois très espacés entre, d'une part, la captation d'un logement, son aménagement, la mise à disposition, la visite de conformité ; et, d'autre part, l'entrée du·de la jeune a été portée auprès de la Métropole a abouti à un travail participatif avec les différentes associations ayant répondu à l'appel à projet afin d'améliorer et de mieux coordonner ce processus.

Fonctionnement [de la Commission] :

2 commissions/mois

- Les territoires/services adressent à la Commission la liste des jeunes à orienter
- Les établissements doivent adresser avant chaque commission la liste des places disponibles, en adressant le tableau proposé par la DPPE
- À l'issue de chaque commission, la liste des jeunes orientés est adressée aux territoires/services
- Les territoires/services prennent attache avec les établissements pour organiser les admissions

Extrait de la rencontre partenariale APP « Alternatives à l'hôtel » du 19/09/2023, DPPE.

Orientations/admissions :

Dans le délai de 15 jours après la commission :

- Le TS référent du jeune l'informe
- Le contact TS Référent /établissement est réalisé au plus tôt (mail, téléphone)
- Les TS /établissement service organisent l'admission par tout moyen (mail, téléphone, visite).
- Transmission des éléments complémentaires sur le jeune et sa situation
- Échange sur les modalités de prise en charge (présentation de la structure, modalités financières, règlement intérieur, contrat d'engagement, PAP, DIPEC, etc.)
- La date et les modalités d'admission sont fixées par le TS et l'établissement

4.1 De l'arrivée à la sortie des jeunes

Soucieuse de soigner ce passage d'un milieu à un autre, l'équipe de Plan A a réfléchi, à la suite du premier accueil (fin novembre 2023), à un nouveau **protocole d'entrée**, plus souple et adaptable selon la demande et la situation résidentielle du/de la jeune orienté-e. L'objectif est que ce moment soit, avant tout, une rencontre et un lieu d'expression.

- Un premier rendez-vous est proposé aux jeunes en présence de leur référent-e, à la Maison Adam, dont l'objectif est de faire connaissance et de remettre les documents officiels. Une fiche pour préparer cette rencontre est envoyée en amont aux jeunes. Cette dernière comporte également une présentation succincte du dispositif.
- Dans un deuxième temps, si possible rapproché, est organisée l'entrée dans le logement, avec la signature du contrat de séjour et de l'état des lieux entrant.

En 2024, Plan A a accompagné **15** jeunes. Les entrées se sont déroulées principalement entre mars et avril :

Mois	Nombre (H/F)	Âge	Service référent
Janvier	1 H	20	MDM
Février	2 H	18 ; 18	MEOMIE
Mars	2 F 2 H	19 ; 20 20 ; 19	MDM
Avril	1 H 1 F	18 18	MEOMIE
Mai	1 H	18	MEOMIE
Mai	1 F	18	MDM
Juin	1 F	18	MDM
Juillet	1 F	18	MDM
Octobre	1 F	18	MDM

L'orientation avant 19 ans

Nous constatons que plusieurs jeunes orientés à Plan A ont presque ou déjà 20 ans. Leurs problématiques sont multiples et les situations complexes. L'équipe et les jeunes ont le sentiment d'« être pris par le temps » : le fait d'intégrer un dispositif à 20 ans ne laisse pas beaucoup de temps pour réaliser un accompagnement de qualité, fondé sur les pratiques du rétablissement, de l'approche par les forces et de la réduction des risques. La création d'un lien de confiance, authentique et en présence, base d'un travail conjoint, demande du temps, en contradiction avec la fin de prise en charge à 21 ans.

Lors de la réponse à l'APP, un accompagnement de minimum deux ans avait été négocié avec la Métropole de Lyon. Or, la mise en œuvre du projet et la rencontre avec les réalités institutionnelles, tout particulièrement la difficulté d'obtenir des dérogations pour la prise en charge des jeunes au-delà de 21 ans, amène Plan A à intégrer le critère de l'âge pour garantir un accompagnement d'au moins deux ans.

- Depuis mai, la commission JM n'oriente à Plan A que des jeunes ayant moins de 19 ans.
- Plan A est contraint de refuser une orientation d'une jeune ayant 19 ans et trois mois.

Les sorties du dispositif

En 2024, **deux jeunes sont sortis** du dispositif pour les raisons suivantes :

- Non renouvellement du CJM de la part de la Métropole : Plan A n'a pas été en mesure de créer un lien avec le jeune. La MDM décide de ne pas renouveler son CJM, à cause des absences répétées aux RDV proposés par le service enfance et Plan A.
- Fin du CJM à la date anniversaire de 21 ans.

Yanourra, 18 ans.

« Pour moi, avant d'arriver à Plan A, je ne savais pas, c'était un défi d'habiter toute seule... Je n'étais pas sûre d'y arriver, la solitude, pas d'éducateurs en bas, si j'avais besoin... Aujourd'hui, ce n'est pas toujours simple, mais je sens que j'ai fait un pas en avant ! ».

4.2 L'accompagnement renforcé

L'équipe travaille selon une approche « rétablissement » et réduction de risques.

Le rétablissement suppose la responsabilisation du jeune quant à son parcours de vie et fait référence à la possibilité de donner un sens à son existence à travers des activités et un mode de vie satisfaisant pour la personne.

À partir de ce qui fait sens pour les jeunes et de leurs envies, Plan A propose un accompagnement visant à soutenir, de manière étayant, la confrontation au réel ainsi que les obligations liées à l'entrée à l'âge adulte.

Maria, 19 ans.

« Je sais que j'ai besoin d'un accompagnement, de votre aide ... mais je n'ai pas envie de me montrer quand je ne vais pas bien. C'est pour ça que je ne viens pas au point hebdo... ».

Les Points hebdomadaires

La journée type de l'équipe se structure autour de différentes actions : temps de permanence à la Maison Adam, visites à domicile, « points hebdomadaires » avec les jeunes, activités collectives, rencontres avec des référent·e·s ASE/MEOMIE en présence des jeunes, etc.

- Le point hebdomadaire (PH) est un engagement mutuel, obligatoire. Il s'agit d'une rencontre individuelle qui peut se réaliser au domicile du·de la jeune, ou à l'extérieur dans un lieu de son choix, ou bien au bureau de l'équipe. Cependant, une fois par mois, le PH se déroule dans l'appartement du·de la jeune, afin de travailler plus en détails le volet de l'habiter. Le PH est fixé dès l'entrée du·de la jeune dans le dispositif et est fixé ensemble, sur un jour et un horaire récurrent. Il devient ainsi un repère pour le·la jeune.

- Les PH sont par ailleurs l'occasion d'explorer le quartier, de faire des courses, de consommer un repas, de prendre un café. C'est le-la jeune qui décide et propose, l'équipe s'adapte.
- Au cours des premières semaines est présenté au jeune le plan d'action personnalisé, outil relevant de la loi 2002-2, l'objectif étant de le remplir en visant des objectifs atteignables pour le jeune dans le temps et dans les moyens.

Les outils de la loi 2002-2

À l'arrivée du-de la jeune sont signés les documents suivants :

- Le contrat de séjour,
- La charte de vie collective,
- Le livret d'accueil,
- La charte des droits et des libertés

L'accompagnement individualisé

L'accompagnement mis en œuvre par l'équipe de Plan A, comprend plusieurs dimensions :

- L'accès aux droits
- La santé somatique et psychique
- L'habiter et les apprentissages du quotidien
- L'insertion par la formation et le travail
- La citoyenneté et les loisirs

Par ailleurs, un travail a été mené au cours du dernier trimestre 2024, entre Plan A et le pôle insertion/formation d'ALYNEA afin d'élaborer des prestations telles que les diagnostics socio-professionnels basés sur les forces et les rêves, techniques de recherche d'emploi, etc. Cependant, il a été convenu de démarrer son intervention courant 2025, dès que l'installation sur le futur lieu sera effective et le groupe des jeunes complet.

Enfin, les jeunes peuvent solliciter l'équipe de Plan A pour des demandes d'accompagnement auprès d'institutions ou à l'occasion de rendez-vous avec d'autres professionnel·le·s. En 2024, l'équipe a effectué **189 rencontres entre les jeunes et des référents sociaux, des partenaires médicaux, institutionnels, associatifs, scolaires, juristes**, etc.

4.3 Les temps collectifs comme étayage

La philosophie du projet est centrée également sur le développement du pouvoir d'agir. La participation des jeunes est favorisée à tous les niveaux du projet (contenu de l'accompagnement, réunions collectives, possibilité de budget participatif, rédaction de rapports d'activité, liens avec les financeurs, organisation d'activités...).

L'organisation du collectif prévoit de façon régulière :

- Deux repas hebdomadaires (lundi midi et mercredi soir)
- Des activités collectives à décider avec les jeunes, deux samedis par mois
- Quatre permanences « libres » pendant lesquelles les jeunes peuvent rencontrer un professionnel·le, faire sa lessive, discuter avec d'autres jeunes, consulter l'ordinateur, utiliser la Wi-Fi, lire un livre de recettes, aider l'équipe à créer une plaquette pour une activité, etc.

Pour les activités du samedi, l'équipe, s'adaptant aux modes de communication du public accompagné, a créé une communauté WhatsApp dans laquelle seulement les jeunes qui ont donné leur accord, sont invités. La promotion des activités passe donc par ce canal ainsi que par des sms ou affichage afin de toucher tous les jeunes.

Dès l'accueil du deuxième jeune dans le dispositif, une instance, nommée « **Plan A Voix Haute** » (PAVH) est mise en place afin d'échanger sur différentes thématiques : construction d'un projet

collectif, proposition d'activités, amélioration de la prise en charge, partage de réflexion sur le futur projet « Maison Rochet », charte de vie collective, etc.

Cette instance a lieu toutes les trois semaines autour d'un dîner partagé. C'est un lieu de prise de décision pour le collectif. Un compte-rendu est toujours rédigé afin que les jeunes qui n'ont pas assisté à la rencontre, puissent en connaître le contenu, s'ils le souhaitent. En 2024, les **seize** PAVH ont abordé un ample panel de sujets, en permettant à la fois de co-construire des activités festives telles que le premier anniversaire de Plan A (Fête à thème monochrome pour construire ensemble un arc-en-ciel !) tout comme d'apporter des modifications au planning de la Maison Adam ou faire des propositions sur l'emploi du budget à destination des activités.

5 Perspectives 2025

5.1 Casa Ricochet

L'entrée sur le nouveau site est prévue début janvier 2025. Un nouveau chapitre s'ouvre pour Plan A. Jeunes et professionnel·le·s attendent avec impatience ce moment qui donnera une nouvelle impulsion au projet.

Des espaces-lieux encore à imaginer, penser, construire et à explorer :

- Deuxième étage : à côté du bureau d'entretien pour Plan A, il existe un local où la vocation est encore à définir... ceci pourrait être à destination d'un projet artistique, ou bien un lieu en lien avec les deux services, tels qu'un projet radio ou studio d'enregistrement, dans une logique de tiers-lieu. Certains jeunes ont proposé une salle ciné, d'autres un coin pour donner forme à la ... flemme !
- Le/les jardin/s : côté jeunes, mais aussi le jardin ouvert sur le quartier, côté Est. Comment faire vivre et inscrire ce lieu dans un environnement, tout en préservant le côté sécurisé pour que les jeunes puissent expérimenter la relation à l'autre, être force de proposition, s'épanouir et renforcer leur assurance ?
- L'année 2025 sera dédiée également à la rencontre des acteur·rice·s du quartier, associatifs et institutionnels, ainsi qu'à la signature d'éventuelles conventions de partenariats avec ces derniers. Un nouveau partenariat de proximité est à explorer.

5.2 Renforcement de l'équipe Plan A

Les offres pour le recrutement de deux professionnel·le·s qui compléteront l'équipe seront affichées début janvier.

En vue de l'arrivée des 6 jeunes supplémentaires à la Casa Ricochet, l'effectif de l'équipe de Plan A sera complété par l'embauche en début d'année de :

- 1 travailleur·euse pair à 80%, dont l'embauche a été pensée avec le soutien de la Plateforme du travail pair et à partir des savoirs expérientiels
- 1 psychologue à 70%, dont l'embauche viendra renforcer la pluridisciplinarité de l'équipe et multiplier les compétences dans le cadre de la multi-référence.

Ces nouveaux salarié·e·s renforceront l'équipe déjà existante de Plan A. Une attention toute particulière sera portée à la phase d'intégration de ces dernier·e·s, dans le but d'une appropriation de la philosophie, de la méthodologie et des enjeux du projet, tout en veillant à accueillir leur regard sur le dispositif.

L'intégration des nouveaux collègues représente un enjeu important afin qu'ils puissent s'épanouir au sein de Plan A, enrichir la pratique de la multi-référence, et se sentir à leur place vis-à-vis du public et des collègues.

Enfin, et compte tenu du gel d'un poste de CIP sur le dispositif par la Métropole de Lyon en 2025, une réflexion est à poursuivre avec le service formation d'ALYNEA afin d'adapter la réalité des compétences de l'équipe aux besoins en formation et insertion professionnelle des jeunes rencontrés.

5.3 De nouveaux horizons : un regard des jeunes sur le fonctionnement de Plan A

SUPER GOÛTER

Régularité : tous les 2 mois (ou 3 mois)

Participant·e·s : Equipes Plan A et Passe-Jardins, CdS, ensemble des jeunes qui le souhaitent, jardinier·e·s qui le souhaitent

Objectifs : temps d'échange à partir d'un ordre du jour, possibilité de construire ensemble la partie « libre du jardin », moments d'ouverture sur l'extérieur, temps forts ...

Les « super goûters » sont une instance décisionnelle en dehors des questions de budget/sécurité/dimension politique ou philosophique du projet. Les questions relatives aux liens avec le voisinage feront l'objet d'un échange. Elles peuvent néanmoins nécessiter, selon leur nature, des discussions entre équipes et au sein des associations concernées, avant décision.

Extrait de la charte d'acclimatation de la Casa Ricochet -

L'investissement des espaces de la Casa Ricochet ouvriront de nouveaux horizons à créer, imaginer, rêver avec... les jeunes notamment, mais aussi les professionnel·le·s de Plan A, les futurs collègues de l'équipe, les autres colocataires de la Maison Rochet, les différents services de la Veille Sociale et d'ALYNEA, le CCAS de la Ville de Lyon, les partenaires, les services de la Métropole, les habitant·e·s de la Rue Rochet, les voisin·e·s, les élu·e·s, les écoles, la MJC, l'école du Judo, la Manufacture des Tabacs, l'Institut Lumière et tous ceux qui, dans le chemin en train de se faire, seront touchés par la belle énergie qui émane de ce projet.

Pour que la participation soit effective, les jeunes seront systématiquement conviés :

- Aux réunions partenariales en vue de la mise en place du projet Casa Ricochet
- Aux « super petits goûters » de la Casa Ricochet
- Aux rencontres pour penser collectivement l'aménagement des lieux
- Aux étapes de construction du jardin partagé
- Aux rencontres partenariales
- À l'écriture des compléments du projet de service
- À la conception, organisation, élaborations des temps forts de l'année, tels que l'inauguration, des événements culturels

En 2025, les 20 jeunes auront intégré Plan A et leur participation sera possible dans toutes les dimensions du projet.

5.4 De la Grande Exclusion à la Protection de l'enfance : des cultures pour partager et construire ensemble

ALYNEA Samu Social 69 intègre, via Plan A, les dispositifs protection de l'enfance. Acteur du champ de la grande exclusion, nous souhaitons apporter notre regard et savoir sur la grande exclusion et les besoins des publics en marge pour éviter les ruptures, construire autrement, en s'appuyant sur l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil.

Ainsi, nous souhaitons relever le défi, en lien avec nos partenaires et financeurs, de mettre en œuvre la continuité effective de l'accueil de ces jeunes malgré le cadre contraignant qui nous est fixé au seuil des 21 ans. Cela pose les questions des projets personnalisés vers l'autonomie versus une approche réduction des risques pour certain·e·s, la souplesse pour maintenir une continuité de l'habitat dès qu'une voie est possible pour d'autres, ou encore de la sécurisation des parcours et passerelles entre les différents dispositifs et acteurs existants. Un défi de taille au service des jeunes mais également de politiques publiques efficaces et ajustées à eux que nous souhaitons construire ensemble avec les acteurs du territoire

Merci à nos financeurs :

MÉTROPOLE
GRAND LYON



Fondation
de
France

Centre-Est

